

**Réponse de la Municipalité au
postulat de Mme Sabine Million
Courvoisier
intitulé « Promotion économique :
connaître la vision (pourquoi pas
disruptive) de la Municipalité »**

Date proposée pour la séance de la commission :

mercredi 10 juillet 2019 à 19h00

Montoly - Salle Mont-Blanc - 2^e étage

Municipal responsable : M. Gilles Davoine

Gland, le 6 juin 2019

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 4 octobre 2018, le conseil communal acceptait la prise en considération de ce postulat et le transmettait à la municipalité pour étude et rapport. La teneur du postulat de Mme Sabine Million Courvoisier est la suivante :

« La Commune de Gland a de la chance d'avoir encore les trois secteurs économiques présents sur son territoire. Certes, celui des services (tertiaire) est important, mais dans ce service il existe aussi une multitude de PME et de start-up inventives que la population connaît mal. L'innovation est aussi au cœur des succès de demain et donc de la prospérité de la commune, de la région et du canton. La promotion économique communale constitue un des facteurs qui contribuent et contribueront à ce que les Glandois s'attachent durablement à leur ville. Savoir qui sont les entreprises situées dans la commune et comment la commune entend les faire connaître et les promouvoir ne peut qu'être favorable à la renommée de la ville et tordre le cou à la réputation qui lui a été associée, celle d'une cité-dortoir. De plus, apporter des réponses innovantes permettrait de se démarquer, et ainsi, rendre notre commune encore plus attractive pour de nouvelles entreprises encore non installées sur Gland.

Ce postulat invite la Municipalité à étudier les points suivants :

- *Le nombre d'entreprises qui existent à Gland dans les trois secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire)*
- *Sa vision concernant le soutien à leur apporter dans le cadre de leur promotion*
- *La mise en valeur de sa vision par une stratégie appropriée*
- *Ses propositions innovantes et disruptives à ce sujet (ex. parc de start-up, spin off, espaces de co-working, etc)*
- *Les mesures à envisager pour attirer de nouvelles entreprises*
- *Les conditions-cadres nécessaires à la mise en application des mesures concernant le développement et la promotion économique*
- *Les coûts que cela impliquerait*

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Introduction

Le postulat déposé par Mme Million Courvoisier concorde avec l'ouverture d'un poste de Délégué à la promotion économique au mois de septembre 2018 et l'élaboration depuis lors d'une politique en faveur des entreprises. Sur cette base, la situation générale de la Ville de Gland a été évaluée d'un point de vue économique et ce, pour choisir le positionnement le plus adapté pour notre Commune.

La réponse à ce postulat représente donc pour la Municipalité l'opportunité d'exposer sa vision et de définir ses missions en expliquant les limites des actions possibles. Elle présente également, dans cette réponse, la stratégie concrète et les projets qu'elle entend déployer.

Situation générale

L'emploi dans notre Commune :

En matière d'emploi, les chiffres relevés démontrent que notre Commune fait preuve d'une « bonne santé » avec un taux de chômage de 2.8% (Cantonal de 3.6%, National de 2.6%). Il est intéressant de constater que sur les 12 derniers mois, notre Commune a amélioré son taux de chômage (H/F) de 22% alors que la Suisse n'a progressé que de 19.3%. De manière générale, la Ville de Gland bénéficie d'une embellie dans ce domaine depuis 2015 (baisse de 20% au total durant la période).

Potentiel de développement des infrastructures :

Le développement rapide des zones habitables et industrielles, comme connu jusqu'à la fin des années 80/90, obligera notre Commune à utiliser de manière parcimonieuse les derniers hectares disponibles ces prochaines années. Les conséquences de la densification urbaine sont donc à intégrer dans les réflexions pour un développement cohérent (*Voir Annexe 1 - fig. 1*).

Répartition des secteurs d'activité :

La Ville de Gland a la chance d'avoir encore les trois secteurs d'activités que sont le primaire, le secondaire et le tertiaire représentés (*Voir Annexe 1 - fig.2*). Notre Ville peut compter sur une bonne mixité de secteurs et de tailles de sociétés (la mesure se faisant sur le nombre de collaborateurs et non le chiffre d'affaires).

Vision et missions de la Municipalité

Dans la mesure où il n'existe pas de méthode toute faite en la matière et que des stratégies très diverses ont été observées selon qu'il s'agisse d'une commune, d'une région ou du Canton, la Municipalité a donc défini sa vision comme suit : « *La promotion économique de la Ville de Gland facilite le développement d'un tissu économique varié, équilibré et pérenne. Pour atteindre son but, elle fait de la publicité pour sa place économique au travers d'activités marketing ciblées. Elle noue aussi tout contact avec de potentiels investisseurs et soutient tout projet pouvant mener à la création de nouvelles entreprises en son sein* ».

Les missions qui en découlent sont :

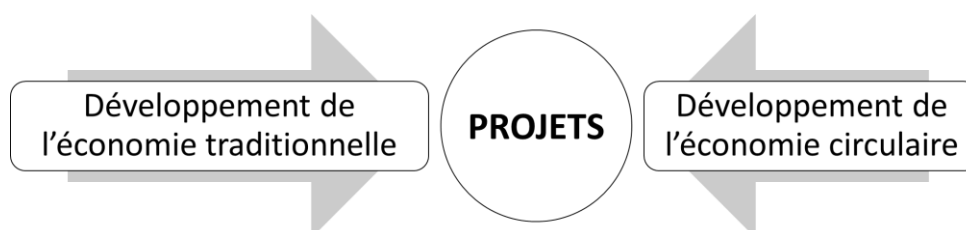
1. Initier des projets et des actions marketing qui participent au dynamisme de la Commune.
2. Agir comme facilitateur dans la pérennisation, l'implantation ou la création d'entreprises.
3. Créer une image économique dynamique grâce à une politique municipale qui fédère les différents acteurs.

Limites de l'action communale

L'accompagnement communal ne doit pas créer de biais concurrentiel, ni gêner l'évolution structurelle de l'économie privée car un cadre favorable à l'activité économique est la meilleure politique de développement et la promotion des conditions d'implantation ne devrait pas le remplacer. La promotion économique est aussi conditionnée, et c'est là sa principale contrainte, par la disponibilité de terrains aménageables ou constructibles.

Stratégie concrète et projets

La stratégie choisie consiste à soutenir simultanément l'économie traditionnelle et l'économie circulaire. Ces deux approches se rejoignent dans le cadre de projets innovants et pouvant bénéficier à l'ensemble des acteurs économiques de notre Commune.



Description des positionnements :

Dans le cadre du développement de l'économie traditionnelle, la Municipalité suit les nouvelles tendances et adopte un positionnement nommé « smart follower ». (Voir Annexe 1 - fig. 3), tandis que dans le cadre du développement de l'économie circulaire, le positionnement municipal est volontairement disruptif. Il est à noter que dans les deux cas, la Municipalité porte un soin particulier au caractère innovant des projets.

Les deux tableaux ci-après décrivent les projets planifiés dès 2019 et détaillent pour chaque projet, les objectifs fixés ainsi que leur plus-value pour la Commune.

TABLEAU 1 : PROJETS EN FAVEUR DE L'ECONOMIE TRADITIONNELLE (POSITIONNEMENT SMART FOLLOWER)

Projet	Description	Objectif	Valeur ajoutée
Guichet entreprises physiques	Dans les locaux de l'Administration communale, création d'un espace dédié à la réception des acteurs de l'économie ou les porteurs de projets.	<p>Activités de conseil dans le domaine de la création d'entreprise, les modes de financement, la structuration de dossiers et l'orientation vers des organismes tiers.</p> <p>Mise en relation avec les autorités, d'autres acteurs économiques ou relations d'affaires.</p> <p>Activité de support dans les démarches administratives officielles, la recherche de locaux ou de financement.</p>	<p>Création d'un climat propice à une relation de confiance entre l'économie privée et l'Administration publique.</p> <p>Fidélisation des nouveaux entrepreneurs grâce à un accompagnement personnalisé.</p>
Forum économique & prix d'entreprise (business award)	Organisation au Théâtre de Grand-Champ d'un événement réunissant les entreprises de la Commune ainsi que d'autres acteurs de la promotion économique.	<p>Renforcer le réseau économique par un événement plus institutionnel.</p> <p>Aborder certains thèmes de manière plus approfondie grâce à des présentations d'intervenants spécialisés.</p>	<p>Doter la Ville de Gland d'une véritable identité économique grâce à un événement phare.</p> <p>Tester le positionnement choisi auprès des partenaires communaux, régionaux ou cantonaux.</p>
Guichet entreprises virtuelles	Plateforme web	<p>Communiquer sur la présence de la Ville de Gland au sein des réseaux de promotion économique.</p> <p>Mettre à disposition de manière exhaustive et synoptique tout document et directive pouvant aider les entreprises dans leurs démarches officielles et les entrepreneurs qui souhaitent développer un projet.</p>	<p>Outil moderne et adapté qui reflète le dynamisme de notre Commune.</p> <p>Accès permanent et immédiat aux informations.</p> <p>Cohérence et synergie avec d'autres projets communaux tels que Admin 2.0.</p>
Ateliers & cours (En partenariat avec l'ACG)	<p>Cycle de formation qui offre des solutions et directement implémentables en entreprise</p> <p>Exemples de thèmes : <i>« Améliorer le référencement de son site web », « Rentabiliser l'outil Google », « Optimisation de l'emailing », etc...</i></p>	<p>Soutenir les petites structures qui souhaitent accéder aux outils et techniques du numérique facilement et à moindre coût.</p> <p>Renforcer la synergie avec l'Association commerciale de Gland.</p>	<p>Positionnement innovant</p> <p>Rencontre entre les acteurs locaux et création de solutions de formation continue pour les entreprises de toute taille.</p>

Projet	Description	Objectif	Valeur ajoutée
Application mobile	Lors de la création d'une application mobile pour la Ville, nous intégrerons les services du guichet virtuel ainsi que des fonctions utiles aux commerces (telles que la géolocalisation) dans l'outil.	Fédérer les entreprises, artisans et commerçants autour d'un outil numérique central. Renforcer la visibilité des sociétés de la Commune.	Bénéficier des audiences de différents acteurs sur un canal central de diffusion de l'information. Renforcement de la synergie entre l'ACG et la Commune.

TABLEAU 2 : PROJETS EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE (POSITIONNEMENT DISRUPTIF)

Projet	Description	Objectif	Valeur ajoutée
Espace coworking & incubateur	Espace de travail à l'attention des indépendants ou des petites structures, adossé à des locaux pouvant accueillir des startups. Projet en partenariat avec de possibles acteurs déjà établis dans le domaine du coworking en Suisse.	Créer un tiers-lieu propice à la création d'entreprise et aux projets participatifs. Offrir à la population un accès à des bureaux de proximité	Rattraper le retard en matière d'espace coworking en Suisse Romande. Accueillir les micro-entrepreneurs directement sur notre territoire. Offrir à notre population un service adapté aux modes de travail actuels.
Makerspace	Espace multifonction du type « fab lab ou hackerspace ouvert en mode tout public.	Mettre à disposition de la population des outils modernes liés au numérique et adosser cet espace à des cycles de formation sur des machines telles que les imprimantes 3d, les découpeuses laser.	Ce type de structure a l'avantage de pouvoir, au travers de la formation, offrir un aperçu de ce que pourraient être les emplois de demain. La mise à disposition de ce type de machines et d'enseignement pourrait également servir dans le cadre scolaire.
FabCity	Etudier les possibilités pour faire reconnaître la Ville, en tant que « Fab City ». (https://fab.city/). Il s'agit d'un réseau de villes ayant pour objectif d'être localement productives (<i>idéalement auto-suffisantes</i>) et globalement connectées à l'horizon 2050. Ce concept est né à Barcelone au début de la décennie et compte dans ses rangs des cités telles que Séoul, Mexico, Amsterdam, Brest ou Cambridge.	Bénéficier de l'expérience d'autres villes en matière d'économie innovante. Être informés de l'évolution des nouveaux métiers liés à l'économie circulaire. Vulgariser et transmettre des informations à notre réseau économique communal.	L'intégration au réseau en tant que première ville Suisse renforcerait notre image de commune attractive pour la création d'entreprises ayant des business-model innovants.

Conclusion

La Municipalité est convaincue que la simultanéité des projets offrira un maillage d'activités qui bénéficiera au plus grand nombre d'entreprises. Son objectif d'équité, permettant de satisfaire tous les domaines d'activité, constitue l'un des points-clés de son orientation stratégique.

L'un des buts est de positionner la Ville de Gland comme une ville proactive, novatrice et communicante. Cela sera rendu possible grâce à des projets de visibilité et d'ampleur variables.

De plus et dans une optique de progression, la création d'outils de mesure sera probablement nécessaire, en particulier pour évaluer le ratio investissement/résultat de certaines approches. Des premiers jalons ont été posés en utilisant des marqueurs qui aideront la Commune à se situer dans les résultats. Ces marqueurs représentent des valeurs qu'il convient de respecter et leur référence facilite la prise de décisions. Ceux-ci peuvent être identifiés au travers de 5 questions :

1. Ce projet rend-il la Commune plus attractive ?
2. Ce projet contribue-t-il à renforcer l'équilibre (*mixité des entreprises*) de la Commune ?
3. Ce projet augmente-t-il le potentiel de formation pour les habitants ?
4. Ce projet renforce-t-il le sentiment de proximité ?
5. Ce projet est-il novateur ?

Le choix des projets présentés dans cette réponse a été fait également par le biais de cette évaluation. (Voir Annexe 1 - fig. 4)

La promotion économique est par définition un champ d'activités en constante évolution. L'un des enjeux pour notre Ville sera de rester vigilant aux nouveautés et transformations dans le domaine. La promotion économique de la Ville de Gland a par ailleurs mis sur pied un nouveau groupe de réflexion composé des Délégués à la promotion économique et homologues des villes de Suisse romande. Ce groupe de travail permet de comprendre les réalités des autres villes mais permet surtout de procéder à une veille en la matière et ainsi rester au fait des développements voire même de les anticiper.

Ce programme doit rester agile et capable de saisir les opportunités tout au long de cette période de « révolution économique » et de digitalisation que nous traversons. Selon une étude de l'ITF (*Institute for the future, Californie*), 85% des métiers de 2030 n'existent pas aujourd'hui. Le rôle (mais aussi le défi) de la promotion économique communale sera donc de faire le lien entre l'économie d'aujourd'hui et celle de demain.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

G. Cretegnny

J. Niklaus

ANNEXE 1 – Tableaux statistiques et graphiques

Fig. 1

Potentiel de développement d'infrastructures

Zones	Bâti	Potentiel restant
Habitation	138 Ha.	43 Ha.
Utilité publique	28 Ha.	19 Ha.
Artisanale et industrielle	74 Ha.	55 Ha.

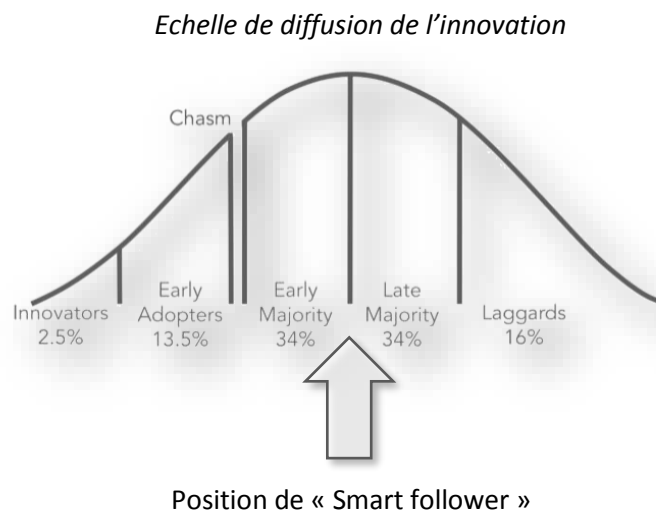
(Hors PPA Combaz et zones pour lesquelles un permis a déjà été délivré)

Fig. 2

Répartition de l'activité économique en Ville de Gland

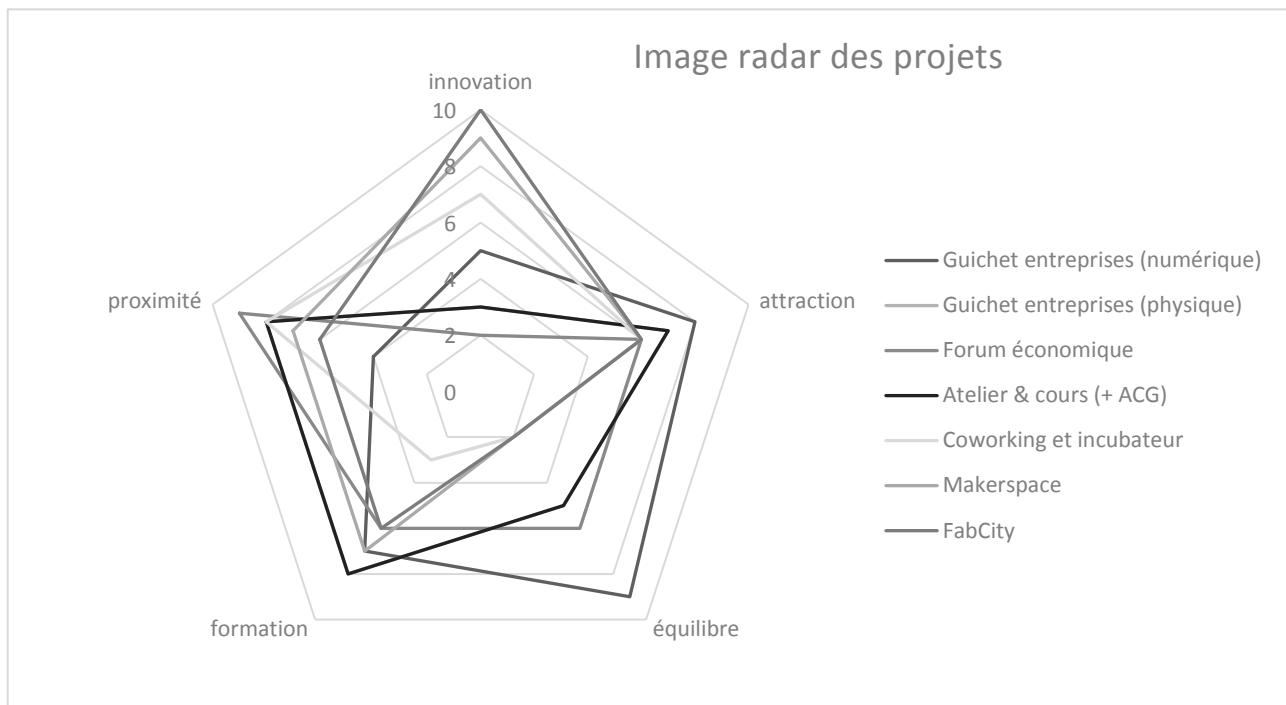
Secteur	Commune	Comparaison Région	Comparaison Canton
Primaire	1%	5%	7%
Secondaire	16%	12%	14%
Tertiaire	83%	83%	79%

Fig. 3



Notre engagement en faveur de tous les secteurs d'activités et le contexte dans lequel nous évoluons nous place entre les positions de « early » et de « late majority » sur l'échelle de diffusion de l'innovation. En fonction des chances que nous pourrions saisir, comme par exemple en accueillant des entreprises technologiques de pointe, une progression sensible sur cette échelle peut être envisagée. Il faut toutefois conserver à l'esprit que l'innovation est restrictive par défaut (*à moins d'être à la pointe de l'innovation dans tous les domaines*) et que cela s'oppose à la mixité des domaines d'activités.

Fig. 4



ANNEXE 2 – Notes complémentaires (générales)

- i. Afin de se maintenir à un niveau élevé d'attractivité, nous développons des relations privilégiées avec les organismes régionaux de promotion économique, *de facto* Région de Nyon en priorité mais aussi avec le GGBa (*Greater Geneva Bern area, organe supra cantonal d'accompagnement des sociétés étrangères désireuses de s'implanter en Suisse*) ou d'autres représentants de la promotion économique, tels que le DEV (*Développement Economique Vaudois*) ou les représentants du SPEI (*Service de la promotion économique et de l'innovation*).
- ii. En cohérence avec notre politique, nous avons établi un ordre de priorité quant aux moyens à déployer pour développer l'entrepreneuriat au sein de notre Commune. Sur le principe de renforcer la base solide existante pour construire au-dessus, nous priorisons notre soutien comme suit :
 1. Les entreprises déjà présentes
 2. Les entreprises à créer au sein de notre territoire
 3. La relocation d'entreprises déjà implantées en Suisse
 4. L'implantation de compagnies arrivant de l'étranger
- iii. Le principe d'économie circulaire est un modèle qui se place à la croisée des enjeux économiques et environnementaux et qui date des années 90. (*Economics of Natural Ressources and the Environment / D. W. Pearce et R. K. Turner*). De manière succincte, cela consiste à optimiser la gestion des ressources afin d'économiser la consommation de matières premières. C'est un modèle dit « en boucle » qui s'oppose à l'économie linéaire (*produire, consommer, jeter*). Depuis début 2019, nous avons vu l'éclosion de multiples plateformes numériques dédiées à ce sujet, preuve d'un intérêt grandissant pour les collectivités et le grand public (*Exemple : www.circular-economy-switzerland.ch*).

- iv. La vision d'une économie circulaire s'inscrit aussi dans la perspective plus large du label « Cité de l'énergie » attribué à notre Commune. Des sujets tels que l'utilisation efficace de l'énergie ou d'une mobilité respectueuse de l'environnement prennent désormais une dimension économique et pourraient représenter à terme une opportunité d'activité économique et de création d'emplois.
- v. Les modèles économiques qui impliquent la réutilisation, la réparation, le recyclage et le choix de l'usage plutôt que celui de la possession, ont cet avantage de pouvoir être intégrés immédiatement dans le cadre de vie du concitoyen.
- vi. Le concept FabCity prévoit une large digitalisation des outils. Par ce choix de modèle, nous intégrons la possibilité d'une influence aussi sur l'aménagement urbain, selon le principe du « *comment la digitalisation ne transforme pas que nos modes de travail et nos métiers mais également les espaces et les villes que nous habitons.* ». (<https://blog.fab.city/>)